

APPEL A CANDIDATURES - DOCTORANTS AIDES À LA MOBILITÉ ET AU TERRAIN 2020

Le Centre d'Études Mexicaines et Centraméricaines (UMIFRE 16 – MAEDI-CNRS) propose deux types d'aides pour les **étudiants doctorants inscrits en thèse en France** dans l'une des disciplines relevant des sciences humaines et sociales ou des sciences de la vie:

- **AIDE AU TERRAIN DE TROIS MOIS**, destinées à soutenir la réalisation d'un terrain de recherche au Mexique ou en Amérique Centrale de trois mois maximum.

- **AIDE A LA MOBILITE DE LONGUE DUREE**, de 4 à 9 mois, destinées à soutenir un travail de recherche de longue durée au Mexique ou en Amérique Centrale. Il est conseillé aux candidats à la mobilité de longue durée de déposer également s'ils le souhaitent une demande d'aide au terrain.

Ces aides seront réparties sur une période allant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020. Les doctorants sélectionnés seront affiliés à la fois à leur laboratoire en France et au CEMCA, dans le cadre d'une convention signée par les deux unités de recherche.

CONDITIONS FINANCIERES DES AIDES

- ✓ **AIDE AU TERRAIN DE COURTE DUREE (3 MOIS NON RENOVELABLE)**: appui de 40 000 MXN (pesos mexicains), versés en deux fois. Aide cumulable avec d'autres types de financement.
- ✓ **AIDE A LA MOBILITE DE LONGUE DUREE (4 A 9 MOIS RENOVELABLE)**: 20 000 MXN/mois (pesos mexicains). L'aide à la mobilité de longue durée du CEMCA n'est **pas cumulable avec d'autres types de financements**. Les allocataires de recherche, doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral ou d'autres bourses de recherche (françaises, européennes ou mexicaines) ne sont pas éligibles.

Nota : les aides peuvent être versées en pesos mexicains ou en euros. Dans le cas de versements en euro, le taux de conversion du jour s'appliquera.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les candidatures aux aides au terrain et à la mobilité 2020 sont **ouvertes à toutes les nationalités**. Les doctorants en fin de thèse ne sont pas prioritaires. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- **Être inscrit en thèse dans une université française**. Les étudiants n'ayant pas encore soutenu leur Master 2 lors de l'examen des dossiers (en janvier) pourront voir leur candidature retenue sous réserve de l'obtention de leur diplôme avec la mention bien ou très bien, le 30 Juin 2020 au plus tard. Ils devront faire les démarches nécessaires à leur inscription en thèse de doctorat avant leur départ.
- Avoir un **bon niveau de français et d'espagnol**.
- Présenter un **projet de thèse original** portant sur les sociétés de l'aire indiquée et impliquant un **travail de terrain dans la zone géographique de compétence du CEMCA** (Mexique, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador, Costa Rica, Belize, ou sur plusieurs de ces pays).
- **Le projet de thèse présenté s'inscrira dans un ou plusieurs des axes de recherche du CEMCA**.

Les axes de recherche du CEMCA sont présentés dans ce lien :

http://cemca.org.mx/wp-content/uploads/Axes_de_recherche_2019_2023.pdf

Le projet de thèse pourra **intégrer des mises en perspective avec d'autres régions d'Amérique** notamment pour renforcer l'USR Amérique Latine – USR 3337.

OBLIGATIONS DES DOCTORANTS SELECTIONNES : Les doctorants sélectionnés devront présenter à la fin de leur séjour **un rapport scientifique en français et en espagnol**. Ils devront également présenter les avancées de leurs recherches lors d'une réunion de travail réunissant les chercheurs et doctorants du CEMCA au moins une fois pendant leur séjour.

Nous invitons les candidats à prendre leurs précautions puisque les Aides du CEMCA :

-Ne prennent pas en charge l'assurance (hospitalisation, rapatriement, responsabilité civile). Les candidats retenus devront obligatoirement souscrire à leur frais à une assurance internationale (une attestation de rapatriement sera demandée).

-N'incluent pas les frais de déplacement entre l'Europe et le Mexique ou l'Amérique centrale.

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

1) Constitution du dossier de candidature :

- Le formulaire suivant rempli :
http://cemca.org.mx/wp-content/uploads/Formulaire_de_candidature_Aide_a_la_mobilite.pdf
- Une lettre de motivation signée par le candidat.
- Un curriculum vitae détaillé.
- Un projet de recherche original (4 pages).
- Une lettre de recommandation du directeur de thèse.
- L'attestation d'inscription en Master 2 Recherche + une lettre par laquelle le candidat s'engage à s'inscrire en doctorat, ou l'attestation d'inscription dans une formation doctorale.
- La copie du passeport.

2) Dépôt du dossier

Il est demandé aux candidats d'adresser uniquement par courrier électronique leur dossier comprenant toutes les pièces mentionnées (y compris le formulaire et la lettre de recommandation) **EN UN SEUL FICHER PDF**, en mentionnant dans l'objet du courriel « Candidature AMI 2019/«Nom du candidat»:

- Au directeur du CEMCA, Bernard Tallet (direccion@cemca.org.mx)

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 06 janvier 2020 (à minuit, heure de Paris). Tout dossier incomplet, ne respectant pas les règles de format, ou reçu hors délai sera refusé.

Les candidats retenus seront nommés par le MEAE, après avis du Conseil scientifique du pôle Amérique. Ce dernier procédera à l'évaluation des dossiers. Les résultats seront communiqués par le CEMCA à la fin du mois de février 2019.